

# INFO-QUALITÉ

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE  
VOLUME 8, NUMÉRO 1 - HIVER 2024

## SOUTENIR POUR MIEUX PROTÉGER

Dans ce numéro de l'*Info-Qualité*, vous trouverez divers articles relativement au soutien et à la protection des enfants, entre autres sur le processus de signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), les centres de pédiatrie sociale en communauté de même que sur des outils et des stratégies visant à diminuer l'insécurité alimentaire. Vous trouverez de plus des articles présentant les nouveautés liées à la mise en œuvre de la phase 0-5 ans de la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative ainsi que des informations sur les programmes de soutien financier en matière de qualité éducative.

La recherche en petite enfance met en avant le fait que de miser sur la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance revient à renforcer le facteur de protection afin de contrebalancer l'effet négatif des facteurs de risque chez les enfants ou, du moins, de les atténuer. Les services de garde éducatifs à l'enfance ont ainsi un rôle à jouer pour diminuer les facteurs de risque et ainsi permettre aux enfants de se développer harmonieusement.

Vous êtes invités à consulter les [numéros antérieurs](#) de l'*Info-Qualité* pour en apprendre davantage sur différents sujets touchant la qualité éducative en service de garde éducatif à l'enfance.

Bonne lecture!

*L'équipe de rédaction*

## SOMMAIRE

Soutenir pour mieux protéger .....	1
Qu'est-ce qu'un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)? .....	2
La pédiatrie sociale en communauté : une ressource pour aider les enfants vulnérables .....	6
L'insécurité alimentaire chez les enfants : que peut-on faire en service de garde éducatif à l'enfance? .....	8
Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative en centres de la petite enfance et en garderies (0-5 ans).....	10
Soutien financier pour le rehaussement de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance.....	14

Faites-nous part des sujets liés à la mission éducative des services de garde éducatifs à l'enfance qui vous intéressent pour les prochains numéros de l'*Info-Qualité* en nous écrivant à l'adresse courriel suivante : [bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca](mailto:bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca).

## QU'EST-CE QU'UN SIGNALEMENT AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)?

Depuis des décennies, l'implantation, l'évolution et la diversité de l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) au Québec représentent un modèle et une source d'inspiration dans le monde entier. Les SGEE sont également un filet de sécurité sociale pour les tout-petits. Étant au cœur de leur développement, le personnel éducateur a souvent un accès privilégié à différentes dimensions sociales et affectives de l'enfant. Compte tenu de leur jeune âge, les enfants fréquentant un SGEE présentent une certaine vulnérabilité puisqu'ils sont dépendants des adultes qui les entourent. Le fait qu'ils soient peu ou pas en mesure de verbaliser leur vécu s'avère un facteur de risque important. Ainsi, certaines observations et préoccupations donnent lieu parfois à un signalement au DPJ. Il n'en demeure pas moins que ce processus est méconnu par plusieurs acteurs du réseau des SGEE. Il faut dire que l'inquiétude et les doutes liés à une situation souvent ambiguë ajoutent au stress qu'un tel signalement peut représenter pour la personne qui doit le faire. Il devient donc primordial de démystifier et de comprendre les mécanismes rattachés à un signalement au DPJ.

### Quand s'inquiéter?

En milieu de garde, les motifs pouvant mener à un signalement sont multiples. Voici quelques exemples d'indices qui devraient soulever de l'inquiétude chez le personnel du réseau des SGEE :

- un manque constant d'hygiène chez l'enfant;
- l'enfant qui semble avoir toujours faim;
- des vêtements inadéquats pour la saison;
- une maladie ou des blessures non traitées;
- un manque de stimulation, un retard développemental;
- un bébé qui cesse de pleurer dès que l'on approche du lit, car il est craintif;
- les parents qui rabaissent souvent l'enfant. Par exemple, ils le dévalorisent en le comparant à d'autres enfants ou en lui donnant des surnoms négatifs;
- l'enfant qui exprime souvent l'idée de la mort, en paroles ou dans ses dessins;

### Le saviez-vous?

Au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) oblige certaines personnes, dont celles travaillant dans un milieu de garde, à signaler les situations visées par la LPJ : [Obligation de signaler – Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Quels sont les motifs de compromission pouvant mener à un signalement?

- abandon (art. 38 a de la LPJ)
- négligence (art. 38 b de la LPJ)
- mauvais traitements psychologiques (art. 38 c de la LPJ)
- abus sexuels (art. 38 d de la LPJ)
- abus physiques (art. 38 e de la LPJ)

troubles du comportement sérieux (art. 38 f de la LPJ)<sup>1</sup>

1 [Obligation de signaler - Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

- l'enfant qui craint de retourner à la maison et qui préfère demeurer à l'école ou au service de garde;
- l'enfant qui dit avoir été victime de gestes sexuels;
- l'enfant qui dit avoir des douleurs aux organes génitaux;
- l'enfant qui adopte un comportement sexuel précoce;
- l'enfant qui a des connaissances sur des comportements sexuels qui ne sont pas appropriées pour son âge;
- le corps de l'enfant qui présente des traces de coups, des lésions, des bleus inexpliqués;
- l'enfant qui dit que ses parents le frappent lorsqu'il ne les écoute pas;
- l'enfant qui dit que ses parents ont blessé un autre enfant de la famille;
- l'enfant qui manifeste des changements brusques de comportement par rapport à ce que l'on connaît de lui;
- les parents qui nient ou banalisent les troubles de comportement de l'enfant.<sup>2</sup>

## Confidentialité. L'identité de la signalante ou du signalant est-elle déclarée ?

Un signalement au DPJ demeure en tout temps confidentiel. L'identité de la personne qui fait le signalement n'est en aucun cas dévoilée par les intervenantes et intervenants du DPJ. L'article 44 de la LPJ précise que la personne qui effectue le signalement doit, en tout temps, donner son consentement pour que son identité soit révélée. De plus, la LPJ protège la signalante ou le signalant de toute poursuite judiciaire si les renseignements fournis ont été transmis de bonne foi. À noter qu'il est également possible de faire un signalement sous le couvert de l'anonymat. Cependant, un signalement anonyme pourrait nuire au processus d'évaluation du DPJ puisque l'identité de la signalante ou du signalant pourrait permettre de mieux comprendre la situation de l'enfant.

## Deux façons de procéder à un signalement au DPJ

- Passer **un appel** (info-consultation) auprès du DPJ afin d'obtenir des conseils liés à la situation d'un enfant. Cet appel s'avère utile en cas de doute (devrais-je effectuer un signalement en bonne et due forme?). Cela permet également d'obtenir des pistes d'intervention à privilégier selon les particularités de la situation. Lors de cet appel, il n'est pas nécessaire de fournir les données nominatives de l'enfant. À noter qu'une info-consultation peut également mener à un signalement si, au terme de l'échange, l'intervenante ou l'intervenant juge que les faits rapportés sont suffisants pour compromettre la sécurité et le développement de l'enfant.
- Signaler la situation au DPJ en énonçant **les faits** (la nature, la gravité, la chronicité, la fréquence). Par exemple, il peut s'agir de propos tenus par l'enfant, de gestes inhabituels ou de marques observés sur le corps de l'enfant. L'intervenante ou l'intervenant du DPJ peut alors questionner la personne qui fait le signalement sur les motifs possibles de compromission, les caractéristiques de l'enfant comme son âge, le nom des parents, la présence d'une fratrie, etc. Au besoin, l'intervenante ou l'intervenant du DPJ communique ultérieurement avec le SGEE pour obtenir plus d'informations. Dans la plupart des cas, au terme de l'appel, la signalante ou le signalant est informé de la décision de retenir ou non le signalement. **À noter qu'il est important que ce soit la personne ayant recueilli les faits qui procède au signalement.** Toutefois, cette même personne peut être accompagnée d'une tierce personne, l'un des membres du personnel de gestion de l'installation par exemple, pour faire l'appel. Il peut être rassurant d'être soutenu dans ce processus.

2 [Motifs de signalement - Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)  
[Abus physique : Statistiques \(chusj.org\)](#)  
[Ces enfants victimes de négligence | Educatout](#)

## Qu'arrive-t-il à la suite du signalement ?

- Une analyse sommaire est effectuée par le DPJ qui détermine à la lumière des faits rapportés et des caractéristiques de l'enfant si le signalement est retenu pour évaluation auprès de l'enfant et des parents.
  - **Signalement non retenu** : Les faits recueillis par le DPJ ne permettent pas d'intervenir dans le milieu de l'enfant. Toutefois, les informations demeurent au dossier de l'enfant pendant une période de deux ans. Cela signifie qu'à l'intérieur de ce délai, si d'autres signalements (à l'extérieur du SGEE) sont effectués ou que le SGEE obtient de nouvelles informations au sujet de l'enfant, celles-ci pourront être ajoutées aux renseignements préalablement reçus.
  - **Signalement retenu** : Une évaluation est effectuée dans le milieu de vie de l'enfant afin de déterminer si son développement ou sa sécurité sont compromis. Si au terme de l'analyse de la situation le DPJ juge que l'enfant a besoin de mesures de protection, un suivi est entamé afin d'apporter du soutien à l'enfant et à ses parents. Bien qu'un signalement soit retenu, il peut s'écouler plusieurs semaines ou mois avant que

le DPJ procède à l'évaluation de la situation auprès de la famille de l'enfant, selon la gravité des faits rapportés. Toutefois, rien n'empêche un SGEE d'effectuer un nouveau signalement si la situation se détériore ou que de nouvelles informations sont rapportées ou observées.

## Que faire lorsqu'un enfant verbalise une situation difficile ?

- Demeurez calme devant l'enfant.
- Écoutez l'enfant d'une façon ouverte et sans jugement.
- Soyez rassurant pour lui.
- Dites-lui qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés.
- Faites-lui comprendre que vous le croyez.
- Ne lui promettez pas que vous garderez secret ce qu'il vous a raconté.
- Laissez l'enfant parler librement, particulièrement s'il vit une situation d'abus sexuel ou de violence corporelle. Ne lui posez pas trop de questions. Vos questions pourraient en effet influencer l'enfant et ainsi nuire à l'intervention du DPJ.
- Dès que possible, notez ce que l'enfant vous a dit<sup>3</sup>.

## Pour en savoir plus...

Observatoire des tout-petits-bilan 2020 des DPJ : des données préoccupantes : [Bilan 2020 des DPJ : des données toujours préoccupantes – Sur le radar de l'Observatoire des tout-petits](#)

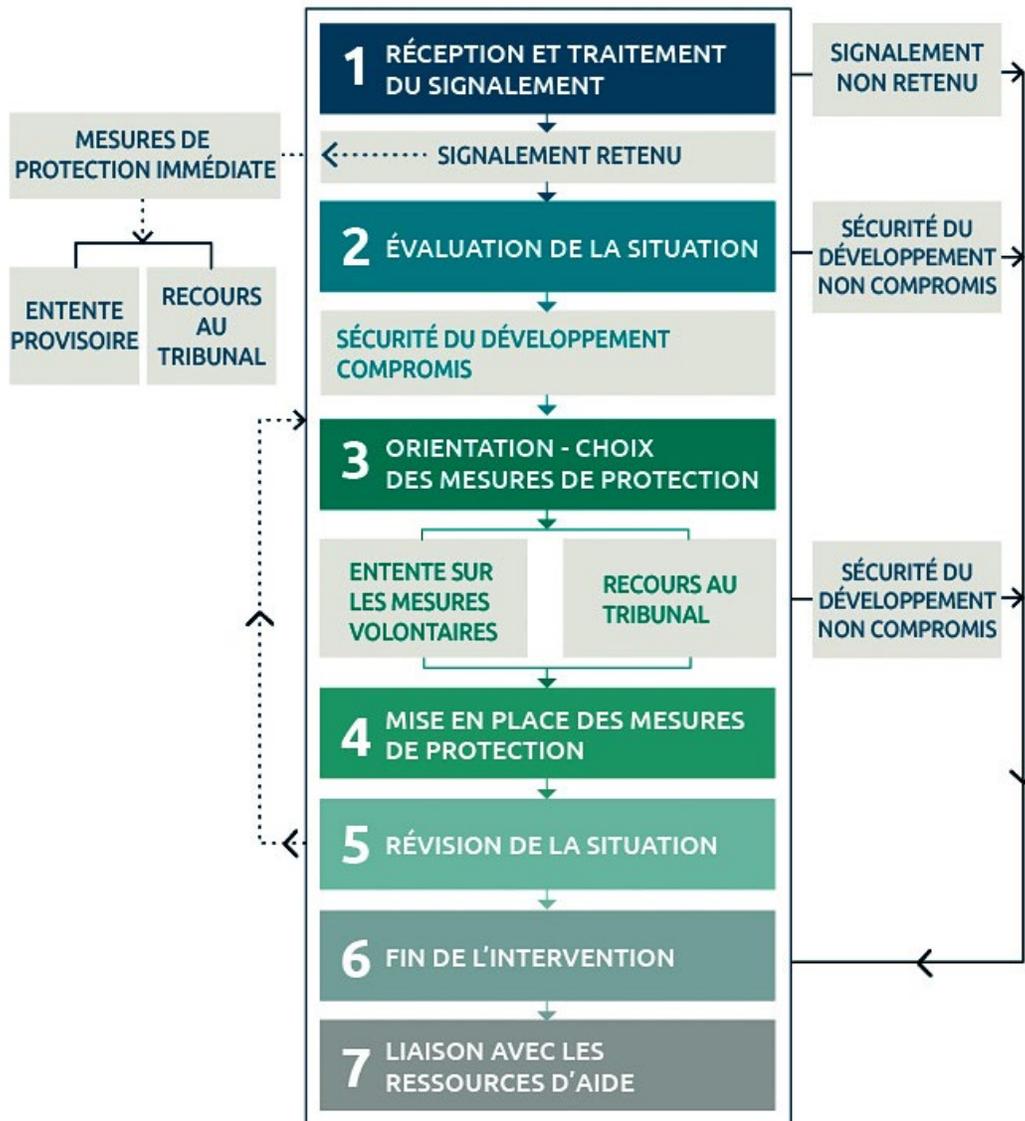
Brochure *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant* : [Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant – Quand et comment signaler? \(gouv.qc.ca\)](#)

Loi sur la protection de la jeunesse : [P-34.1 – Loi sur la protection de la jeunesse \(gouv.qc.ca\)](#)

Schéma des étapes d'un signalement : [2021\\_2022\\_BilanDPJ.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

3 [Obligation de signaler - Faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

## L'intervention de la DPJ Étape par étape<sup>4</sup>



4 [Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse \(DPJ\) - CIUSSS de l'Estrie - CHUS \(santeestrie.qc.ca\)](#)

## LA PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ : UNE RESSOURCE POUR AIDER LES ENFANTS VULNÉRABLES

Le gouvernement propose différents programmes pour favoriser le développement harmonieux des enfants et soutenir ceux qui sont les plus vulnérables. À cet égard, nous vous présentons dans le dernier numéro le programme Agir tôt du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). À titre de rappel, ce programme permet d'intervenir dès les premières années de vie de l'enfant lorsque des indices de difficultés sont détectés dans son développement.

Plusieurs organismes se sont également donné la mission d'aider les enfants en situation de vulnérabilité. Dans ce numéro, nous vous présentons les centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC).

### La naissance des centres de pédiatrie sociale en communauté

L'approche de pédiatrie sociale en communauté a été développée par le Dr Gilles Julien. Pratiquant la pédiatrie depuis 1974, c'est en 1991 qu'il teste, dans le quartier Hochelaga à Montréal, cette approche inédite. Quelques années plus tard naîtra le premier CPSC sous le nom d'*Assistance d'enfants en difficulté*, rebaptisé depuis *La Ruelle d'Hochelaga*.

Aujourd'hui, on compte au Québec 43 CPSC qui soignent et accompagnent des enfants en situation de grande vulnérabilité. En 2022-2023, ce sont 11667 enfants qui ont bénéficié des soins et services d'un CPSC. Ces derniers peuvent compter sur l'appui du Bureau d'accompagnement et de certification de la Fondation Dr Julien (Fondation) qui les accompagne au quotidien et veille à pérenniser le modèle de pédiatrie sociale en communauté.

### La Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant est un pilier du modèle de pédiatrie sociale en communauté depuis l'implication, en 2006, de M<sup>e</sup> Hélène Sioui Trudel. Voici les sept grands principes des droits de l'enfant qu'elle

a résumés pour guider les intervenantes et intervenants de la pédiatrie sociale en communauté pour qu'aucun droit fondamental de l'enfant ne soit brimé :

1. Les enfants naissent égaux en droits;
2. L'intérêt supérieur des enfants gouverne les décisions qui les concernent;
3. Les enfants, en tant que citoyens à part entière, jouissent de libertés et de droits civils;
4. Les enfants grandissent dans une famille qui favorise leur épanouissement, avec le soutien de la communauté entière;
5. Les enfants naissent et grandissent en santé;
6. Les enfants s'instruisent, s'amuse et s'ouvrent sur le monde;
7. Les enfants sont protégés sur tous les plans.

### Une approche transdisciplinaire

L'originalité de l'approche de médecine sociale du Dr Julien est d'unir sous un même toit la médecine, les sciences sociales et la pratique du droit. Le modèle met en commun l'expertise de **plusieurs intervenants et spécialistes** qui travaillent de concert pour offrir à l'enfant et à sa famille des soins et des services personnalisés. Leur but? Comprendre les besoins de l'enfant qui est confronté à des conditions de vie difficiles et dépister les sources de **stress** – parfois **toxiques** pour sa santé – qui entravent son développement. Par la suite, le modèle transdisciplinaire permet de rallier les forces de chacun des professionnels pour trouver, avec l'enfant et sa famille élargie, des solutions qui l'aideront à se développer harmonieusement.

## Qu'est-ce que le stress toxique ?

Plus l'enfant est confronté à des facteurs de risque, comme des conditions de vie difficiles, plus sa vulnérabilité est grande. Lorsque ces facteurs de risque sont importants et qu'ils perdurent, on parle alors de stress toxique, car ils influencent le développement autant physique que psychologique de l'enfant. En effet, les neurosciences ont démontré que l'activation prolongée de la réponse physiologique au stress peut avoir des impacts sur le corps tout entier et notamment sur le développement du cerveau, entravant ainsi le fonctionnement cognitif et émotionnel de l'enfant.

## La création d'un cercle protecteur

Les intervenantes et intervenants des centres de pédiatrie sociale en communauté ont à cœur de bâtir un cercle protecteur autour de l'enfant qui grandit dans des conditions de vie difficiles et dont le développement est ou peut être compromis. Outre un médecin, l'équipe comprend un travailleur social, et idéalement un avocat/médiateur, à qui peuvent s'adjoindre d'autres intervenantes et intervenants spécialisés (psychoéducateur, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue, art-thérapeute, etc.). Le travail en équipe transdisciplinaire permet à l'enfant de recevoir, dans un espace sécurisant et bienveillant, des soins et des services personnalisés qui répondent à ses besoins, et plus largement, à ceux de sa famille.

## Un pouvoir décisionnel partagé

L'enfant et sa famille participent pleinement à l'évaluation globale de la santé de l'enfant ainsi qu'au choix des orientations qui seront privilégiées. Lors de ces échanges, le point de vue de l'enfant, s'il est en âge de le formuler, est considéré tout autant que celui de ses parents. Ainsi, il est possible de miser sur ses forces et ses intérêts afin de l'impliquer, de l'amener à vivre de belles réussites et de développer ses capacités de résilience. Les parents de leur côté pourront apprendre à mieux déceler et comprendre les besoins de leur enfant afin d'instaurer des interactions favorables à son développement harmonieux, tout en cherchant des solutions qui permettent de faire respecter l'ensemble de ses droits.

## L'implication du ministère de la Famille

Depuis 2015, le gouvernement du Québec et la Fondation travaillent de concert pour rendre accessibles les soins et les services de pédiatrie sociale en communauté aux enfants en situation de grande vulnérabilité. Ce partenariat implique une contribution gouvernementale à laquelle s'ajoute, en parts égales, celle de la Fondation et du réseau québécois des centres de pédiatrie sociale en communauté.

La [récente annonce](#) de la ministre de la Famille d'un financement supplémentaire de 57,5 millions de dollars, qui sera éventuellement doublé par la Fondation et son réseau, permettra aux centres de pédiatrie sociale existants de renforcer leur action auprès des enfants, mais également à de nouveaux de voir le jour dans des communautés vulnérables du Québec encore non servies par la pédiatrie sociale en communauté. À terme, l'objectif est d'offrir des soins et des services de pédiatrie sociale en communauté à quelque 15 000 enfants, par l'entremise d'environ 50 CPSC.

## Pour les services de garde éducatifs à l'enfance...

Il est bon de connaître la mission des CPSC puisqu'il s'agit d'une ressource de premiers soins vers laquelle diriger l'enfant et sa famille lorsque certains indices de vulnérabilité sont détectés. Pour savoir s'il existe un CPSC près de votre service de garde, vous pouvez consulter le site Web de la [Fondation Dr Julien](#) qui répertorie les CPSC actuellement en activité.

## Pour aller plus loin...

Si l'approche de pédiatrie sociale en communauté vous intéresse, l'Institut de pédiatrie sociale en communauté offre des [formations virtuelles](#), accessibles au grand public.

Il est également possible de [s'impliquer bénévolement](#) par le biais d'activités ponctuelles comme une levée de

fonds ou d'activités régulières, en devenant par exemple le « grand ami » d'un enfant en situation de vulnérabilité de sa communauté.

Comme le mentionne à si juste titre le Dr Julien, « c'est en travaillant tous ensemble que nous pourrons permettre aux enfants de développer leur plein potentiel et bâtir une société bienveillante et protectrice<sup>5</sup> ».

## L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHEZ LES ENFANTS : QUE PEUT-ON FAIRE EN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE ?

En 2022, les Québécois ont subi une augmentation marquée et rapide du coût de la vie. La hausse continue du prix des aliments en ce contexte actuel d'inflation affecte durement les familles du Québec. Elles sont de plus en plus nombreuses à connaître de l'insécurité alimentaire et à devoir compromettre bien malgré elles la diversité et la richesse du contenu de leur panier d'épicerie.

Les demandes d'aide alimentaire ne cessent d'augmenter et de nouvelles familles se voient maintenant dans l'obligation de bénéficier des denrées distribuées par des organismes communautaires pour se nourrir et arriver à joindre les deux bouts. Le [Bilan-Faim 2022](#) du réseau des Banques alimentaires du Québec a d'ailleurs rapporté une hausse de 20 % des demandes d'aide alimentaire auxquelles les banques répondent chaque mois en comparaison de l'année 2021. Chaque mois dans la province de Québec, c'est plus de 671 000 personnes qui utilisent les services du réseau des Banques alimentaires du Québec, dont 34 % sont des enfants. Le nombre de ménages dont la source principale de revenus est un emploi et qui utilisent un service de dépannage alimentaire a augmenté de 37 % depuis 2019.

### Qu'entend-on par « insécurité alimentaire » ?

L'« [insécurité alimentaire](#) » consiste en l'inaccessibilité à une quantité suffisante d'aliments sains, nutritifs et variés, principalement en raison de ressources financières limitées.

### Les répercussions de l'insécurité alimentaire chez les jeunes enfants

Se nourrir est un besoin essentiel. Comme expliqué dans le cadre de référence [Gazelle et Potiron](#), la qualité de l'alimentation durant la petite enfance influence les habitudes alimentaires à long terme et a un impact majeur sur le développement global du jeune enfant. Les aliments consommés doivent lui fournir les éléments nutritifs nécessaires pour lui permettre un développement global optimal, notamment en ce qui concerne la croissance des os, le renouvellement des muscles, la capacité d'apprendre et de se concentrer, etc.

5 <https://fondationdrjulien.org/un-moment-historique-pour-la-pediatrie-sociale-en-communaute/>

## L'apport du service de garde éducatif à l'enfance

Comme indiqué dans le cadre de référence *Gazelle et Potiron*, on estime qu'un enfant consomme en moyenne entre la moitié et les trois quarts de son alimentation quotidienne à son milieu de garde. Pour un enfant qui

fréquente régulièrement un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE), il est donc possible de contribuer à pallier certains effets néfastes de l'insécurité alimentaire vécue à la maison.

### Quelles actions concrètes les SGEE peuvent-ils faire ?

- Faire des choix judicieux quant au contenu des assiettes des enfants en suivant les recommandations du [Guide alimentaire canadien](#) et en **constituant les repas et les collations d'aliments variés et à valeur nutritive élevée** ;
- **Accorder une place importante à l'alimentation dans leur programme éducatif et s'engager collectivement** dans des actions structurantes visant à offrir un environnement favorable pour l'acquisition de saines habitudes alimentaires chez les tout-petits ;
- **Échanger avec les parents** pour mieux connaître les habitudes alimentaires à la maison et pour les **sensibiliser aux saines habitudes alimentaires à privilégier** afin d'assurer un développement global optimal de leur enfant ;
- Adopter certaines **astuces pour élaborer des menus peu coûteux composés d'aliments sains** et partager celles-ci avec les familles, par exemple :
  - planifier les repas à l'avance ;
  - opter pour le légume congelé lorsque le légume frais est plus dispendieux ou hors-saison ;
  - proposer un ou deux repas à base de protéines végétales au menu hebdomadaire ;
  - éviter le gaspillage et utiliser de manière optimale chaque aliment ;
  - favoriser l'autonomie alimentaire en aménageant un jardin dans sa cour ;
  - etc.
- **Connaître les ressources et les services disponibles à proximité** tels que des organismes communautaires offrant l'accès à un jardin communautaire, à des ateliers de cuisine collective ou distribuant des denrées alimentaires, et en faire la promotion auprès des familles.

## Projet de déjeuners en SGEE situés en milieu défavorisé

Depuis 2019, le ministère de la Famille (Ministère) a mis en œuvre un projet visant à offrir des déjeuners aux enfants dans les SGEE situés en milieu défavorisé. Pour ce faire, le Ministère s'est allié au Club des petits déjeuners, pour son expertise dans l'offre de déjeuners complets et nutritifs à moindre coût et pour son vaste réseau de distribution et de partenaires à travers le Québec.

En date d'aujourd'hui, c'est donc un total de 34 installations (28 centres de la petite enfance et 6 garderies subventionnées) de tailles variées, situées dans 14 régions administratives, qui offrent le déjeuner gratuitement sur une base quotidienne à tous les enfants qui les fréquentent et dont les parents ont autorisé la participation.

Avec les recommandations et le soutien du Club des petits déjeuners, il revient aux prestataires de services de garde éducatifs de préparer et de distribuer les déjeuners aux enfants accueillis dans leur installation.

# INFO-QUALITÉ

Les menus offerts sont élaborés par le comité nutrition du Club des petits déjeuners et s'inspirent des recommandations du [Guide alimentaire canadien](#). On s'assure ainsi d'offrir aux enfants une quantité suffisante et variée d'aliments nutritifs pour commencer leur journée le ventre plein.

## Pour aller plus loin

Le cadre de référence *Gazelle et Potiron* vise à soutenir les SGEE pour qu'ils puissent créer des environnements favorables au développement de saines habitudes de vie alimentaires et motrices chez les tout-petits. Un total de sept orientations au sujet de la saine alimentation y sont proposées. On y présente aussi en annexe des paramètres nutritionnels afin d'aider les SGEE à choisir les aliments nutritifs pour la planification de leurs repas. L'outil complémentaire [L'alimentation responsable dans les services de garde éducatifs à l'enfance](#) regroupe également une foule d'informations pertinentes. Pour plus de détails à ce sujet et pour poursuivre la réflexion, visitez le site Web du [Ministère](#).

## Quelques liens pertinents

[Fondation OLO](#)

[Banques alimentaires du Québec](#)

[Organismes communautaires dédiés aux familles](#)

[Regroupement des cuisines collectives du Québec](#)

## Des projets financés en totalité par le Club des petits déjeuners

Selon les revenus philanthropiques disponibles, le [Club des petits déjeuners](#) est en mesure de financer quelques projets auprès de nouveaux SGEE en milieu défavorisé intéressés, indépendamment des projets soutenus par le ministère de la Famille. Pour toute demande de renseignements et pour obtenir les critères d'admissibilité, veuillez écrire à l'adresse suivante : [programmes@clubdejeuner.org](mailto:programmes@clubdejeuner.org).

## MESURE D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE EN CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET EN GARDERIES (0-5 ANS)

La première phase de la [Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative](#) (Mesure) s'est déroulée de 2019 à 2022; elle s'adressait aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies (groupes d'enfants de 3 à 5 ans). Pour prendre connaissance des résultats, veuillez consulter le bulletin du [printemps 2023](#).

**La deuxième phase de la Mesure a commencé au printemps 2023. Pour la seconde fois, la firme québécoise Servirplus a obtenu le mandat à la suite de**

**l'appel d'offres public. Servirplus parcourt donc le Québec, au nom du ministère de la Famille (Ministère), depuis mai 2023 et procède à l'évaluation de la qualité éducative des CPE et des garderies (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).**

Bien que similaire à la phase 1 sur plusieurs points, la phase 2 se distingue sur certains aspects. Quelles sont les similitudes avec la phase 1 et quelles sont les nouveautés de la phase 2?

## Similitudes avec la phase 1 (3 à 5 ans)

**Les dimensions de la qualité éducative évaluées sont les mêmes**

### *La qualité structurelle*

Les pratiques de gestion, l'expérience, la formation, etc. Les informations recueillies sur la qualité structurelle durant les entrevues servent à situer le contexte dans lequel évolue le service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) au moment où l'évaluation est effectuée. Ces données sont ensuite décrites dans le rapport d'évaluation qui est remis au milieu.

### *La qualité des processus (quatre dimensions)*

1. Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants (Classroom Assessment Scoring System (CLASS))
2. Qualité de l'aménagement des lieux (outil d'observation)
3. Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification (entrevue semi-dirigée avec le personnel éducateur et de gestion)
4. Qualité des interactions entre le personnel du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) et les parents (questionnaire)

### **Il y a des seuils à atteindre pour réussir l'évaluation**

Les dimensions sont encore évaluées sous plusieurs angles et des seuils sont toujours à atteindre (voir le tableau 1). À noter qu'il n'y a toujours pas de seuil à atteindre pour la dimension des interactions avec les parents, puisqu'on ne peut pas obliger ces derniers à répondre au questionnaire.

### **Après l'évaluation, un processus de suivi des résultats est encore en place (plan d'action, bilan, évaluation partielle de suivi)**

Quelques semaines après l'évaluation, un rapport est transmis au SGEE et le suivi des résultats est effectué par le Ministère. En cas de non-atteinte d'un ou de plusieurs seuils, le SGEE doit produire un plan d'action, le mettre en œuvre, produire un bilan et participer à une évaluation de suivi.

## Nouveautés de la phase 2 (0 à 5 ans)

### **Nouvelle structure de présentation des seuils à atteindre pour la qualité des interactions évaluées à l'aide de l'outil CLASS**

Afin d'évaluer tous les groupes d'âge et de maintenir la confidentialité des groupes évalués, une nouvelle structure de présentation (domaine groupé A et domaine groupé B) a été développée en partenariat avec des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et Teachstone (propriétaire de l'outil CLASS) – voir [tableau 1](#)

### **Le nombre de groupes évalués varie en fonction de la taille de l'installation et du nombre d'enfants**

En moyenne, quatre groupes seront évalués (selon la taille du CPE ou de la garderie).

Lors de la phase 1, un minimum de deux groupes d'enfants âgés de 3 à 5 ans (et un maximum de trois groupes) étaient évalués. Pour la phase 2, les règles d'échantillonnage des groupes ont changé.

Pour déterminer le nombre de groupes à évaluer, Servirplus suit maintenant les deux règles suivantes :

1. Minimum d'un groupe par tranche d'âge
2. Minimale 50 % des enfants

### **L'avis des parents est transmis aux SGEE si un nombre suffisant de parents répondent au questionnaire**

Les parents sont invités à remplir un questionnaire portant sur les interactions qu'ils ont avec le SGEE. Pour que leur avis soit transmis au SGEE, un seuil minimal de parents répondant au questionnaire est toujours requis (afin que la confidentialité soit préservée). Ce seuil minimal est maintenant de 20 % (lors de la phase 1, il était de 25 %). Par exemple, si 80 parents sont sollicités, un minimum de 16 parents devront répondre au questionnaire pour que leur avis soit présenté dans le rapport d'évaluation.

### **Une nouvelle section « Commentaires » est maintenant disponible dans le questionnaire destiné aux parents**

Le questionnaire pour les parents inclut dorénavant une section leur permettant de laisser des commentaires écrits. Ceux-ci seront transmis intégralement au SGEE évalué uniquement si le seuil minimal de réponses des parents atteint 20 % et si aucun élément ne permet d'identifier un enfant ou un membre du personnel du SGEE. Ces commentaires seront transmis au SGEE, s'il y a lieu, dans un document distinct du rapport (un [nouveau gabarit](#) a été créé), mais Servirplus va au préalable caviarder les passages qui pourraient permettre d'identifier un enfant, un membre du personnel ou toute autre personne ou entreprise.

### **Le suivi des résultats se fera grâce à une nouvelle prestation électronique de service**

Une des grandes nouveautés de la phase 2 est de permettre aux SGEE de consulter leur rapport et la correspondance associée, et de transmettre leur plan d'action et leur bilan via leur [Dossier de service de garde en ligne \(ClicSequor\)](#). Cette nouveauté est déjà accessible. Un [guide d'utilisation](#) (destiné aux SGEE) est disponible sur le site Web du Ministère.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

### Phase 3 : Milieu familial, et phase 4 : Premières Nations et Inuits

L'article 5.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance s'applique à tous les types de SGEE. Toutefois, dans la phase 2, ceux en milieu familial et ceux des Premières Nations et des Inuits ne sont pas évalués actuellement par Servirplus.

Des travaux d'analyse se poursuivent en vue de déterminer les paramètres de la démarche qui tiendront compte de leur particularité et, dans le cas du milieu familial notamment, du rôle des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

## PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le 12 avril 2022, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance a été modifiée afin d'introduire l'obligation de publier les résultats d'évaluation des SGEE. L'entrée en vigueur de cette modification est prévue à une date déterminée par le gouvernement, soit au moment où l'ensemble des titulaires de permis auront été évalués au moins une première fois. Restez à l'affût pour en savoir plus!

Pour obtenir des statistiques globales sur les évaluations de la qualité, veuillez consulter les éditions antérieures du [bulletin Info-Qualité](#) ou les [rapports annuels de gestion](#) du Ministère.

**TABLEAU 1 : Dimensions de la qualité éducative**

	Seuil par installation (sur 7)	Seuil par groupe (sur 7)
<b>QUALITÉ DES INTERACTIONS ENTRE LE PERSONNEL ÉDUCATEUR ET LES ENFANTS</b>		
<b>DOMAINE GROUPÉ A</b>	<b>4,00</b>	-
Soins attentifs (CLASS Poupon)	-	3,25
Soutien émotionnel et comportemental (CLASS Trottineur)	-	3,25
Soutien émotionnel (CLASS Préscolaire)	-	3,25
Organisation du groupe (CLASS Préscolaire)	-	3,25
<b>DOMAINE GROUPÉ B</b>	<b>2,00</b>	-
Soutien engagé pour l'apprentissage (CLASS Trottineur)	-	1,25
Soutien à l'apprentissage (CLASS Préscolaire)	-	1,25
<b>QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX</b>	<b>4,38</b>	-
<b>QUALITÉ DES PRATIQUES D'OBSERVATION DES ENFANTS ET DE PLANIFICATION</b>	<b>3,00</b>	-
<b>QUALITÉ DES INTERACTIONS ENTRE LE PERSONNEL DU SGEE ET LES PARENTS</b>	<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, veuillez consulter la [page Web consacrée à la Mesure](#) (plusieurs documents s'y trouvent tels que des guides explicatifs).

Sur l'outil CLASS, veuillez consulter [Teachstone](#) ou encore, l'organisme québécois [CASIOPE](#) qui offre notamment des formations liées à cet outil.

## SOUTIEN FINANCIER POUR LE REHAUSSEMENT DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le ministère de la Famille (Ministère) joue un rôle central en matière de qualité des services de garde éducatifs offerts à la petite enfance.

Il en fait la promotion par le biais de plusieurs actions, notamment par des mesures financières qui favorisent le rehaussement de la qualité éducative dans tous les types de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Le Ministère souhaite ainsi encourager la prise d'initiatives et le déploiement de projets mettant de l'avant le partage d'approches, d'outils, de formations ou de bonnes pratiques éducatives qui contribuent au rehaussement de la qualité structurelle et de la qualité des processus dans le réseau des SGEE.

Le Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que l'appel de projets visant à rehausser la qualité éducative des services de garde éducatifs offerts aux enfants en milieu familial à l'intention des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial ont pour principal objectif de rehausser la qualité éducative. Les effets des projets menés dans le cadre de ce programme et de cet appel de projets contribuent aussi à l'accroissement de l'expertise des SGEE en matière de qualité éducative.

Voici un survol de ce programme et de cet appel de projets.

### Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance

Ce [programme](#) s'adresse aux [associations nationales de services de garde reconnues par le Ministère](#) ainsi qu'aux organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus pour leur expertise en matière de services à la petite enfance.

Le financement obtenu pour la réalisation des projets permet de créer et d'offrir des formations, des outils ou de l'accompagnement destinés au personnel des SGEE. Il vise à favoriser le rehaussement de la qualité éducative au sein du réseau des SGEE. Ces projets s'adressent à tous, mais visent particulièrement les SGEE ayant de plus grands besoins en matière de rehaussement de la qualité éducative et à renforcer des partenariats novateurs et structurants entre les différents organismes impliqués dans l'offre de services aux SGEE. Finalement, ce programme favorise le partage d'approches et de bonnes pratiques éducatives contribuant au rehaussement de la qualité dans l'ensemble du réseau des SGEE.

Ce programme est divisé en trois volets (A, B et C) :

- Le volet A est réservé aux projets de développement et de diffusion d'outils ou de

formations portant sur les différentes dimensions de la qualité éducative. Ceux-ci sont menés par les associations nationales de services de garde éducatifs à l'enfance reconnues par le Ministère.

- Le volet B s'adresse aux associations nationales et aux OBNL admissibles et s'applique à des projets d'accompagnement et de soutien personnalisés à l'intention des SGEE qui n'ont pas atteint tous les seuils de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité réalisée par [Servirplus](#).
- Le volet C s'adresse également aux associations nationales et aux OBNL admissibles et s'applique aux projets d'accompagnement et de soutien personnalisé à l'intention des garderies non subventionnées (GNS) nouvellement subventionnées ou dont le projet de conversion a été autorisé par le Ministère à la suite d'un appel de projets pour la conversion de places non subventionnées en places subventionnées.

## ÉDITION 2022-2023

[9 projets](#) ont été retenus dans le cadre de ce programme. Ces projets représentent un investissement total de plus de 1,1 million de dollars.

## ÉDITION 2023-2024

Les associations et les OBNL avaient jusqu'au 2 février 2024 pour transmettre une demande de financement. Les projets présentés sont actuellement en cours d'analyse. Un budget annuel de 2 millions de dollars a été prévu pour cette nouvelle édition du Programme. Les projets retenus pour l'édition 2023-2024 seront présentés sur le site du Ministère au printemps.

## Et le milieu familial ?

### Appel de projets visant à rehausser la qualité éducative des services de garde éducatifs offerts aux enfants en milieu familial

Cet [appel de projets](#) date de 2016 et permet aux bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) de développer et de soumettre des propositions de projets pour leur territoire qui visent le rehaussement de la qualité éducative des services offerts aux enfants par les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE).

À titre d'exemple, certains projets des BC proposent des outils, des formations, du soutien et de l'accompagnement aux RSGE sur divers sujets ou thèmes en lien avec les dimensions de la qualité éducative de leur service de garde et l'application de leur programme éducatif.

Tous les BC peuvent soumettre une proposition de projet nécessitant un financement pouvant aller jusqu'à 25 000 \$. Les projets sont ensuite évalués et sélectionnés selon la qualité du projet, sa faisabilité et sa pertinence.

## ÉDITION 2022-2023

[111 projets](#) ont été retenus et sont présentement déployés. L'investissement total du Ministère pour la réalisation de ces 111 projets s'élève à près de 2,4 millions de dollars.

## ÉDITION 2023-2024

Les BC avaient jusqu'au 29 janvier 2024 pour transmettre une demande de financement. Les projets présentés par les BC et visant à rehausser la qualité éducative sont actuellement en cours d'analyse. Les projets retenus pour l'édition 2023-2024 seront présentés sur le site du Ministère au printemps.

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PROGRAMMES...

- [Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance](#)
- [Financement visant à rehausser la qualité éducative des services de garde éducatifs en milieu familial](#)
- Pour plus d'information sur l'un ou l'autre de ces projets menés dans le cadre de ces programmes, les SGEE doivent se référer aux associations et organismes responsables de leur réalisation, à leur conseiller ou conseillère du Ministère ou au BC de leur territoire.

# INFO-QUALITÉ

### Rédaction et collaboration

Sous-ministériat à la main-d'œuvre  
et à la qualité du réseau

Sous-ministériat des politiques  
et programmes

Sous-ministériat du développement  
du réseau et des services à la clientèle  
Direction des communications

### Production et révision linguistique

Direction des communications

### Infographie et diffusion

Ministère de la Famille

### Abonnement

Pour vous abonner à l'Info-Qualité, il vous suffit de remplir la section des bulletins électroniques sur le [site Web du Ministère](#).

### Suggestions

Pour nous suggérer de nouveaux sujets, écrivez-nous à l'adresse suivante : [bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca](mailto:bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca).

Ce bulletin est également disponible dans le site Web du Ministère.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 2561-2891

© Gouvernement du Québec